



Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 23 septembre 2016

Membres présents : 60

MMES BERTHIER Catherine, BEVIERE Monique, BUNO Geneviève, CHARVIN Evelyne, COUILLAUT Odile, DENIAU Evelyne, DESPREZ Nicole, HINCKY Françoise, LEVY Véronique, MONTEBRUN Monique, MUNTSCHE Karine, PETIT Christine, POUILLART Nadège, ROUSSEAU Nadine,

MM. BARRIER Christian, BERARD Jean-Claude, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BOHN Gérard, BOURGEOIS Martial, BOUVARD Jean-Claude, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CHEVALIER Gilles, CITRON Jacques, De BOUVILLE Anne-Jacques, DESBOIS Jean-Marie, DONES Jacky, ELAMBERT Alain, FEVRIER Albert, GAINVILLE Gérard, GARCIA José, GRIVOT Guy, GUERINET Patrick, GUERTON Christophe, JAVELOT Jean-Louis, JOURDAIN François, JOVE Louis, LEGRAND Gérard, LENOBLE Denis, LUTTON Patrick, MALET Jean-Jacques, MAMEAUX Dominique, MASSON Clément, NOLLAND Philippe, PERON Francis, PETETIN Marc, PETIOT Pierre, PICARD Michel, POINTEAU Jean-Marc, POISSON André, RENUCCI Claude, RIVIERE William, SILLET Jean-Marc, TARTINVILLE Yves, TERTER Christian, THION Denis, TOURAINE Michel, VERNEAU Daniel, VILLARD André, VINCENT Christian

POUVOIRS : 6

M. ALLION Jean-Pierre donne pouvoir à M. MALET Jean-Jacques
M. BACHELET Raynald donne pouvoir à Mme CHARVIN Evelyne
M. BROSSE Anthony donne pouvoir à M. ELAMBERT Alain
M. BRUNEAU James donne pouvoir à M. DONES Jacky
M. GERMAIN Claude donne pouvoir à M. TARTINVILLE Yves
M. PIERQUIN José donne pouvoir à M. VINCENT Christian

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 21 avril 2016
- Présentation des Contrats de ruralité par M. TRIVIAUX, Secrétaire-général de la Sous-préfecture de Pithiviers
- Modification des statuts du Pays
- Contrat Global d'Actions Essonne amont : renouvellement de la convention avec le Pays Gâtinais
- Tourisme : point d'avancement sur le groupement des Offices de tourisme et sur le projet de développement stratégique
- Mise en place du régime indemnitaire RIFSE-EP
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les délégués, les membres du Conseil des maires et du Conseil de développement, puis remercie M. BERTHELOT, Maire de Chambon-la-Forêt, pour la mise à disposition de sa salle et pour son accueil. M. le Maire présente sa commune en quelques mots et les projets en cours : la rénovation de la place de l'Eglise, la mise en valeur de la chapelle, la rénovation de la Rue Cardinal de la Luzerne, depuis la salle des fêtes jusqu'à la mairie, etc.

Mme BEVIERE indique que lors du Bureau qui a précédé, les membres ont émis un avis favorable pour les deux projets portés par la commune dans le cadre des espaces publics. Les projets pourraient être aidés à hauteur de 50%, dans le cadre du CRST, grâce à la bonification de 20% liée aux travaux publics.

M. TARTINVILLE est désigné secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture des pouvoirs reçus, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 21 avril 2016

Madame BEVIERE rappelle que le compte-rendu a été envoyé précédemment par mail, puis revient sur le point principal à l'ordre du jour de ce Comité, l'atelier santé animé par Mme LECLERC, Directrice de l'ORS, dans le cadre du Contrat Local de Santé du Pays.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme BEVIERE invite M. TRIVIAUX, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, à présenter les Contrats de ruralité. Ces derniers sont des contrats issus des travaux des Comités Interministériels aux Ruralités menés entre 2014 et 2016. Ce sont des outils qui coordonnent et structurent les politiques publiques territorialisées, à une échelle locale. Ces contrats accompagnent la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du Bassin de vie et intègrent l'ensemble des autres dispositifs de développement local existants (Etat, Région, Département, Europe). Ces contrats de ruralité apportent des moyens, aux côtés de ceux qui existent déjà.

Six thématiques prioritaires composent ces contrats :

- accessibilité aux services et aux soins
- développement de l'attractivité des territoires
- redynamisation des bourgs-centres et soutien au commerce de proximité
- mobilités
- transition écologique
- cohésion sociale.

Le contrat doit être au service de projets concrets : maisons de santé pluridisciplinaires, plates-formes de mobilité, dynamisation des usages du numérique dans les écoles rurales, développement de circuits courts dans les cantines scolaires, développement de la croissance verte...

Les contrats de ruralité sont signés entre :

- l'État ;
- le président d'un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
- le président d'un EPCI à fiscalité propre
- le conseil régional

Les contrats de ruralité peuvent associer également le conseil départemental, les communes, les chambres consulaires, des opérateurs publics (Pôle-Emploi, ERDF, GRDF, la caisse des dépôts et consignations...).

Les contrats de ruralité couvrent la période 2017-2020. Ils doivent être signés d'ici au 30 juin 2017. Ils sont conclus à l'initiative des PETR et EPCI ayant un projet de territoire englobant des actions relevant des 6 volets thématiques.

217 M€ sont mobilisés au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) dédiés aux contrats de ruralité et dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). En outre, les contrats peuvent mobiliser des Fonds européens, d'autres partenaires tels que les opérateurs publics notamment.

Mme BEVIERE rappelle que Mme la Sous-préfète de Pithiviers est la référente pour le Loiret.

M. BARRIER demande si les collectivités peuvent cumuler des fonds Contrat de ruralité avec d'autres financements.

M. TRIVIAUX lui répond par la positive.

Mme BEVIERE cite l'exemple du projet de Maison Pluridisciplinaire de Santé (MSP) de Pithiviers, le projet dans le Malesherbois, les projets de Maisons de Service au Public (MSAP).

Les demandes sont à faire remonter au Pays.

M. THION évoque le phasage des projets. Les projets déjà engagés ne sont pas éligibles, d'où l'importance de phaser les projets. Il demande également si l'ingénierie mobilisée pour la fusion des EPCI est éligible.

M. TRIVIAUX indique que les financements sont destinés à financer des projets et qu'il fera passer un lien web pour que les collectivités puissent avoir les éléments concrets sur ce sujet.

M. RENUCCI demande si des travaux d'agrandissement d'une MSP peuvent être éligibles.

M. TRIVIAUX n'ayant pas la réponse, dit qu'il en réfèrera auprès des services de la Préfecture.

M. TOURAINE demande confirmation que les communes peuvent bénéficier de ces contrats. Cela lui est confirmé.

M. TRIVIAUX indique que le Ministère organise, le 27 octobre prochain, une réunion avec les référents locaux.

Mme BEVIERE le remercie de cette présentation. Elle souligne l'intérêt, pour le territoire du Pays, de s'engager dans cette démarche.

Modification des statuts du Pays

Mme BEVIERE indique les objectifs des modifications proposées, précisant l'avis favorable du Bureau sur ces dernières.

- article 1 : il s'agit de mettre à jour la liste des structures membres.

- article 1bis : pour permettre la transformation du Pays en PETR et conformément à l'article L5741-1 du CGCT, il est proposé le retrait des syndicats sans fiscalité propre.

Il est cependant proposé de créer une Conférence des syndicats au Règlement Intérieur, sur le modèle de la Conférence des Maires, pour que les élus de ces syndicats continuent à être invités à suivre nos travaux.

La modification du Règlement Intérieur sera faite ultérieurement, après la prise d'arrêté du Préfet.

- article 4 : il est proposé de maintenir le nombre de délégués tel qu'aujourd'hui, afin d'éviter une modification qui obligerait les EPCI à organiser une nouvelle élection pour désigner leurs délégués, puis à réitérer l'opération après leur fusion (loi NOTRe), en janvier 2017.

Mme BEVIERE énumère le nombre de délégués par EPCI.

- article 16 : le changement d'intitulé est rendu obligatoire par rapport au statut de PETR. Le Conseil des Maires devient donc la Conférence des Maires.

- article 17 : le Conseil de développement devient le Conseil de développement Territorial, là encore pour être conforme aux statuts de PETR.

Article 21 : cet article est ajouté. Il est fait référence au CGCT pour tout ce qui ne serait pas prévu aux statuts.

M. BOHN demande la parole. Mme BEVIERE lui cède.

M. BOHN souhaite répondre publiquement au mail envoyé par l'Agent de développement en accompagnement projets de statuts. Il donne lecture de sa réponse.

Mme BEVIERE rappelle, notamment sur le point du retrait des syndicats, qu'il n'y a pas d'impact financier, les syndicats ne cotisant pas au Pays. Elle réaffirme ensuite que le Pays a pour principale vocation de faciliter l'accès aux subventionnements pour ses collectivités et de mettre en réseau les acteurs.

Mme BEVIERE soumet aux voix le projet de statuts.

Le projet de modification des statuts est adopté à l'unanimité moins une voix et une abstention.

Contrat Global d'Actions Essonne amont : renouvellement de la convention avec le Pays Gâtinais

Mme BEVIERE indique qu'il s'agit de renouveler la convention avec le Pays Gâtinais, sur la base des conventions antérieures.

Cette convention précise les droits et obligations des deux parties quant à l'animation agricole du Contrat.

La part du contrat consacrée à ce sujet représente environ 5%.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Tourisme : point d'avancement sur le groupement des Offices de tourisme et sur le projet de développement stratégique

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE, qui rappelle la première réunion organisée en mairie de Pithiviers, sous l'impulsion de M. BUIZARD-BLONDEAU.

M. TARTINVILLE indique que le but de la démarche engagée est de réorganiser l'accueil des visiteurs dans les Offices de tourisme, de professionnaliser les acteurs locaux, de monter en compétence, etc., afin de développer, à terme, la fréquentation touristique du territoire et des hébergements.

Le diagnostic et les nombreux échanges qui en ont découlé ont permis de mettre en lumière plusieurs ambitions :

- Valoriser et dynamiser l'intégralité du territoire et de son offre touristique
- Coordonner l'ensemble des acteurs touristiques
- Accroître la fréquentation du territoire et les retombées économiques
- Apporter de la visibilité au territoire
- Qualifier l'offre pour optimiser la qualité d'accueil

La taxe de séjour est un des moyens à mettre en œuvre pour renforcer les actions stratégiques de développement touristique par les moyens financiers qu'elle apportera.

Cette stratégie s'organise autour de trois axes principaux :

- professionnaliser l'organisation du tourisme sur le territoire
- fédérer et accompagner les acteurs touristiques du territoire
- accroître le rayonnement du territoire pour gagner en visibilité et en notoriété.

Le choix a été fait de créer l'Office de tourisme intercommunautaire sous le statut d'EPIC. En amont, le Pays va ouvrir un poste de chef de projets tourisme. Parmi ses missions, le travail sur la taxe de séjour et la mise en place de l'EPIC.

Ce poste pourrait être financé à 100%, via le programme LEADER et le CRST. Il s'agit d'un poste à durée déterminée (6 mois).

Mise en place du régime indemnitaire RIFSE-EP

Mme BEVIERE précise que la mise en place du régime RIFSE-EP est rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017, comme dans toutes les collectivités.

Le projet de délibération et de convention se basent sur les modèles transmis par le CDG 45. Il convient effectivement de catégoriser les emplois par type de fonction et de responsabilité.

Les montants indiqués sont des maximums.

Mme BEVIERE parcourt le projet de délibération.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Fonds inondation (CRST).

Mme BEVIERE fait part de l'avis favorable du Bureau pour permettre un cofinancement des dépenses faites ou à faire suite aux inondations du printemps, ce qui représente 350 000 € de dépenses estimées.

Le financement régional via le CRST sera de 30% ; il est issu du volet ID en campagne investissement. Les premiers projets seront discutés en Commission Permanente Régionale d'octobre.

- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Mme BEVIERE rappelle l'appel à recensement des projets. Les réponses sont à envoyer au Pays avant le 30 septembre.

L'appel à projets « Abeille sentinelle de l'environnement », lié à la labellisation du territoire en TEPCV est toujours d'actualité. Des subventions sont possibles pour installer des ruchers dans les communes.

- Recours contre la fermeture de la maternité.

Mme BEVIERE rappelle qu'en tant que Présidente du Pays, elle avait été autorisée à déposer deux recours, l'un, gracieux, auprès de l'ARS et l'autre, hiérarchique, auprès de la Ministre, suite à la fermeture de la maternité de Pithiviers.

Ces deux recours ont été envoyés dans les délais. A ce jour nous n'avons pas de réponse.

- Assemblée générale de l'association « A Pithiviers, l'Hôpital c'est vital ».

Mme BEVIERE indique le souhait de l'association de renforcer et de renouveler ses membres. L'information étant diffusée aux élus, libre à chacun de prendre contact avec l'association.

- Signature du Contrat de Solidarité Territoriale.

Le CRST sera officiellement signé le 27 octobre prochain, dans les locaux du futur Atelier-Musée de l'Imprimerie, à Malesherbes.

- Réunions du Comité syndical.

Le prochain Comité syndical se tiendra le 2 novembre à Dadonville. Le sujet unique sera la révision du SCoT. Les premiers éléments de diagnostic seront présentés et concertés avec les élus du Pays et les partenaires associés.

- Forum santé.

Le Forum santé du Contrat Local de Santé du Pays se tiendra le 8 novembre au Grand Ecrin de Malesherbes. Les élus et les professionnels de santé y sont conviés.

- COPIL Schéma de développement économique.

Un Comité de pilotage élargi se tiendra le 16 décembre à Bellegarde. Il s'agira de la restitution du Schéma de développement, faisant suite aux derniers mois de concertation en ateliers et entretiens individuels par le cabinet d'études SYNOPTER.

- Assises de la ruralité.

M THION indique la tenue des Assises de la ruralité, organisées par le Conseil départemental du Loiret à Chamerolles, le 19 octobre, de 9h30 à 17h30.

Avant de lever la séance, Mme BEVIERE demande à David MILLIOT-STOCLIN, animateur LEADER, de se présenter aux élus.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Yves TARTINVILLE

Monique BEVIERE